

RÉFÉRENCES DU CONTRIBUABLE

Contribuable·s (nom de l'association/fondation)	
No de référence (à rappeler dans toute correspondance)	
Date de constitution	
Siège	
Adresse	
NPA, Localité	

Représentant·e·s

Nom·s, Prénom·s	
Adresse	
NPA, Localité	
No·s de téléphone·s	
Adresse·s courriel·s	

GÉNÉRALITÉS

1. But·s de l'association/fondation

--

2. Membre·s du comité / Conseil de fondation

Fonction	nom·s, prénom·s	Rémunération		Montant annuel perçu
		OUI	NON	
Président·e				CHF
Vice président·e				CHF
Secrétaire				CHF
Caissier·ère				CHF
				CHF
				CHF
				CHF
				CHF

3. Activité-s de l'association/fondation

Description des activités de l'association/fondation

Avez-vous un programme d'activités pour l'année en cours ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci d'indiquer l'/les activité-s prévue-s

L'/les activité-s est-elle / sont-elles payante-s

☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci d'indiquer le tarif de l'/les activité-s

CHF

CHF

Quel est le public cible ?

Les membres bénéficient-ils d'avantages particuliers ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci d'indiquer lesquels

4. Remarques et observations

Avez-vous d'autres remarques / observations à formuler ?

5. Pièces à annexer

Nous vous remercions de joindre à la présente demande :

1. Statuts / Acte de fondation en vigueur
2. Comptes annuels des deux derniers exercices (bilan – pertes et profits)
S'il s'agit d'une nouvelle association/fondation, joindre un budget
3. Rapports d'activités pour les deux dernières années

6. Informations importantes

En cas de non transmission des documents demandés, malgré un premier rappel, le service des contributions ne sera pas en mesure d'examiner votre requête. Celle-ci sera classée sans suite.

Pour être qualifiée de personne morale poursuivant des buts de service public ou d'utilité publique et être ainsi exonérée en vertu des articles 56 let. g de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et 81 al. 1 let. f de la loi sur les contributions directes du 21 mars 2000 (LCdir), une association/fondation doit respecter diverses conditions énumérées dans la circulaire n°12 du 8 juillet 1994 éditée par l'Administration fédérale des contributions (AFC) ([W95-012F du 08.07.1994](#)).

Lieu et date

Signature du/de la représentant-e

.....

.....

Prière de retourner le formulaire complété et signé, accompagné des pièces selon chiffre 5, à l'adresse suivante :

Service des contributions
À l'att. de l'entité juridique
Rue du Dr-Coullery 5, 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 889 77 77

service.contributions@ne.ch
(merci de privilégier le format électronique)